

Nous avons fait valoir nos préoccupations à nombre de reprises. Nous continuerons nos démarches. Il s'agit là d'une question qui réclame une solution multilatérale. C'est là un objectif clé du Canada aux NCM.

Potasse

Pourquoi n'a-t-on convenu d'aucune nouvelle règle pour régler l'affaire de droits antidumping qui frappe nos exportations de potasse?

Réponse

Nous n'avons pu en venir à une entente sur un nouvel ensemble de règles devant régir les droits antidumping et compensateurs. Jusqu'à ce qu'un nouveau système de lois puisse être élaboré, les lois existantes continueront donc d'être appliquées par chaque pays. Les deux pays s'engagent à négocier d'ici 5 ans un nouvel ensemble de règles pour les droits antidumping et compensateurs.

Toutefois, l'existence d'un nouveau tribunal binational chargé d'examiner les affaires de mesures antidumping et compensatoires et de prendre des décisions contraignantes constitue une innovation importante. La présence d'experts canadiens du commerce à ces groupes spéciaux permettra de maintenir un système honnête et libre des influences politiques.

Cette nette amélioration par rapport au statu quo donnera une bien meilleure sécurité à nos producteurs.